



Bruxelles, le 05 juin 2009

INSTITUT PROFESSIONNEL  
DES COMPTABLES ET FISCALISTES AGRÉÉS

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'IPCF présente son rapport annuel 2008

**« Ce rapport dresse un bilan positif des actions menées et des dossiers traités par l'IPCF en 2008 et ce, malgré les perturbations qui ont agité le secteur politique et économique l'année dernière », selon Etienne VERBRAEKEN, Président de l'IPCF depuis le 24/04/09.**

En ce mois de juin 2009, l'IPCF publie son rapport annuel 2008. Envoyé aux 6.200 membres et stagiaires de l'IPCF ainsi qu'aux grands acteurs du monde politique et socio-économique, le document présente, entre autres, les réalisations majeures de l'Institut en 2008, une série de statistiques liées à la profession et les comptes annuels de l'Institut.

#### NOUVEAUX MEMBRES DE L'IPCF : PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

En 2008, 114 personnes ont obtenu leur inscription au tableau des personnes physiques titulaires de la profession. Elles ont obtenu leur agréation suite à l'accomplissement du stage IPCF et à la réussite de l'examen pratique d'aptitude organisé par l'IPCF. Le profil du groupe est le suivant :

- rôle linguistique : 61 francophones et 53 néerlandophones ;
- représentation masc. et fém. : 43 des 114 personnes agréées en 2008 sont des femmes (38%). **Ce chiffre témoigne du nombre croissant de femmes au sein de la profession.** Seulement 25% des membres actuels de l'IPCF sont des femmes.

Notons également qu'en 2008, 646 sociétés de comptabilité ont été inscrites au tableau des personnes morales titulaires de la profession (suite à un arrêté royal du 15 février 2005 portant sur la réglementation des sociétés de comptabilité).

#### LA PROFESSION EN CHIFFRES

Au 31 décembre 2008, l'IPCF comptait 5276 comptables(-fiscalistes) agréés, 857 comptables(-fiscalistes) stagiaires et 3001 sociétés de comptabilité agréées.

Parmi les 5276 comptables(-fiscalistes) agréés, on observe :

- 55,63 % sont néerlandophones, 43,61 % sont francophones et 0,76 % sont germanophones ;
- 74,24 % sont des hommes et 25,76 % sont des femmes ;
- 71,19 % exercent la profession à titre principal.

#### DOSSIERS DE FOND

En 2008, l'IPCF a veillé à mener un dialogue permanent et constructif avec ses partenaires socio-économiques et politiques afin de concrétiser les 10 points d'actions repris dans son [mémorandum](#) établi suite aux élections de 2007.

CONTACTS PRESSE				
IPCF	Stéphanie Liévin Geert Lenaerts	Responsable Communication Directeur Général	02 626 03 93 02 626 03 80	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a> <a href="mailto:geert.lenaerts@bibf.be">geert.lenaerts@bibf.be</a>



Bruxelles, le 05 juin 2009

## INSTITUT PROFESSIONNEL DES COMPTABLES ET FISCALISTES AGRÉÉS

Sur la base des nombreux contacts entretenus avec les différents cabinets ministériels et avec les services publics fédéraux, l'Institut est parvenu, avec la collaboration de différents partenaires, à apporter les corrections nécessaires à la législation **anti-blanchiment** jusqu'ici inapplicable. L'IPCF a également continué à progresser sur la voie de l'« **E-government** » et de la **simplification administrative**. L'Institut va continuer à concentrer ses efforts sur cette question afin que les comptables(-fiscalistes) agréés puissent disposer à court terme d'un **seul et unique guichet électronique** par l'intermédiaire duquel ils pourront transmettre toutes les communications au nom de leurs clients aux différents services des administrations publiques électroniques.

En 2008, l'IPCF a pu finaliser un projet de texte permettant de donner accès à l'IPCF sur une base volontaire aux «**comptables internes**» qui répondent aux mêmes normes de qualité que les membres actuels (diplôme, stage, examen pratique d'aptitude, formation permanente, ...).

L'IPCF a également collaboré à des négociations visant à permettre la création de «**sociétés interprofessionnelles**» entre différents professionnels du chiffre. La possibilité de créer une société avec d'autres titulaires de professions libérales sera également examinée. Dans la foulée, l'Institut a analysé, en concertation avec les différentes parties concernées, la problématique de la limitation, dans des proportions raisonnables, de la **responsabilité professionnelle de ses membres**.

Entre-temps, un **nouveau modèle de lettre de mission** a été approuvé au sein de l'Institut. Signalons également que les membres disposent désormais, via l'extranet de notre site web, d'un **accès gratuit aux informations financières et juridiques** les plus complètes concernant les entreprises belges via le software « companyweb ».

**Le rapport annuel de l'IPCF se trouve sur le site [www.ipcf.be](http://www.ipcf.be) (rubrique « publications »).**

### **A propos de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)**

*Organisme officiel d'intérêt public, l'IPCF a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.*

*L'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables (-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables pour compte de tiers. Par ailleurs, l'IPCF a pour mission de veiller à la formation et d'assurer l'organisation permanente d'un corps de spécialistes. L'Institut veille également au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agrément légal requis du comptable (-fiscaliste). L'Institut compte 6.200 membres et stagiaires.*

( [www.ipcf.be](http://www.ipcf.be) )

CONTACTS PRESSE				
IPCF	Stéphanie Liévin Geert Lenaerts	Responsable Communication Directeur Général	02 626 03 93 02 626 03 80	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a> <a href="mailto:geert.lenaerts@bibf.be">geert.lenaerts@bibf.be</a>